



## Ordonnance du DEFR sur l'adaptation des valeurs seuils des marchés publics pour les années 2020 et 2021

### Abrogation du 3 septembre 2020

---

*Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR),  
en accord avec le Département fédéral des finances  
arrête:*

#### Article unique

L'ordonnance du DEFR du 19 novembre 2019 sur l'adaptation des valeurs seuils des marchés publics pour les années 2020 et 2021<sup>1</sup> est abrogée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

3 septembre 2020

Département fédéral de l'économie, de la formation  
et de la recherche:

Guy Parmelin

<sup>1</sup> RO 2019 4101

